

Le projet de loi de décentralisation coupé en trois, son examen étalé



© Chamussy/SIPA

Jean-Marc Ayrault a annoncé ce mardi 2 avril aux sénateurs socialistes que le projet de loi Lebranchu serait divisé en trois textes et son calendrier modifié. Trois projets de loi seront présentés en Conseil des ministres le 10 avril, et les sénateurs examineront fin mai le texte consacrée aux métropoles.

Le “choc de simplification” voulu par François Hollande a fait une première victime collatérale : le projet de loi de décentralisation. Jugé trop long et trop complexe par la plupart des responsables socialistes, ce texte va finalement être détricoté par le gouvernement et scindé en trois parties, dont l’examen sera étalé dans le temps.

À huit jours de la présentation programmée du projet de loi en Conseil des ministres, le 10 avril, l’exécutif a créé la surprise en revoyant sa méthode et son calendrier. Mardi matin, devant le président du Sénat et les sénateurs socialistes, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a ainsi mis fin à un début de fronde qui menaçait d’éclater au grand jour à l’occasion de l’examen du texte par le Sénat, programmé fin mai. En proie à une impopularité grandissante, l’exécutif n’a pas souhaité ouvrir un front avec la majorité sénatoriale, qui s’est aussitôt félicitée de ce semi-report. *“Le Sénat s’était fait l’écho des préoccupations de nombreux parlementaires et élus locaux quant à la présentation d’un seul projet de loi additionnant une série de mesures sans ligne directrice clairement perceptible”*, a souligné Jean-Pierre Bel dans un communiqué.

Le Premier ministre a précisé qu’un texte d’ensemble serait bien présenté le 10 avril en Conseil des ministres, en réalité trois projets de loi reprenant les grands chapitres de l’avant projet de loi initial. Seule la partie sur Paris, Lyon, Marseille et les grandes métropoles de province sera donc examinée dans un premier temps par les sénateurs, dès la fin du mois de mai. Ce projet-là était le plus avancé. Le gouvernement n’a pas souhaité entraver l’élan des élus lyonnais, déjà bien engagés. Le Premier ministre n’a pas voulu non plus créer davantage de confusion à Marseille, en reculant sur un projet qui passe difficilement auprès des élus des Bouches-du-Rhône.

Date indéterminée

Après les métropoles, le Parlement se penchera, en octobre, sur le deuxième étage de la fusée, le projet de loi *“rassemblant les dispositions relatives au rôle des régions pour favoriser le développement économique”*, selon le président du Sénat, Jean-Pierre Bel. D’ici là, une nouvelle concertation s’ouvrira et les parlementaires auront cette fois le temps de peaufiner

leurs amendements...

Ensuite, le troisième et dernier étage arrivera devant les parlementaires. Maignon mise toujours sur un examen avant la fin de l'année 2013 mais le calendrier est traditionnellement chargé au dernier trimestre avec l'examen du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ce troisième projet de loi de décentralisation portera sur la partie la plus contestée et la plus sensible du texte global : la clarification des compétences et *“les solidarités territoriales”*. Le président du Sénat a d'ores et déjà annoncé *“un travail préparatoire approfondi, dans lequel le Sénat prendra toute sa part”*. Jean-Marc Ayrault a précisé que cette troisième partie concernerait *“notamment l'avenir des départements, l'avenir des communes et des intercommunalités”*.

C'est à ce moment-là que sera aussi scellé le sort des fameuses conférences territoriales de l'action publique (CTAP), pilier de l'ex-avant-projet de loi, de fait rouvert à la négociation. Cette instance, présidée par le président du conseil régional, doit rassembler les représentants des régions, départements, métropoles et agglomérations, ainsi que des délégués de maires et de communautés de communes, et le préfet. En son sein, doivent s'articuler les compétences non exclusives, aboutissant à une sorte de décentralisation à la carte. Un schéma trop complexe et peu rassurant aux yeux des élus locaux, en particulier des départements. De ce côté-là, la copie pourrait être largement revue.

Rumeurs

“C'est le fruit d'une très grande concertation entre les sénateurs socialistes, leur président, François Rebsamen, et le président du Sénat, Jean-Pierre Bel”, a justifié Jean-Marc Ayrault, affirmant que *“les sénateurs ne sont pas réticents”* à cette réforme, *“ils veulent que ça marche et que ça réussisse”*.

Depuis quelques semaines, plusieurs voix au sein de la majorité s'étaient fait entendre pour critiquer la complexité de ce texte de plus de 200 pages préparé par la ministre de la Décentralisation, Marylise Lebranchu, et sa ministre déléguée, Anne-Marie Escoffier. Les rumeurs d'un report avaient déjà circulé la semaine dernière, vite démenties par l'exécutif. Lors de son intervention télévisée le 28 mars, François Hollande ne s'était pas attardé sur cette question, insistant juste sur la création des métropoles. Le 12 mars dernier à Dijon, le chef de l'État avait déclaré qu'il faisait *“confiance au Sénat pour apporter (au projet de loi) tous les aménagements nécessaires”*. Son gouvernement s'y est attelé avant les sénateurs...

[Bruno Botella](#)